



Edito : Ne perdons pas de vue l'essentiel ! - Informations diverses - Mouvement INTRA 2020 - La continuité pédagogique, oui mais... - Une « schizophrénie non refoulée » ?

### Ne perdons pas de vue l'essentiel !

Nous vivons donc une période historique. La plupart d'entre nous n'avait certainement jamais vraiment imaginé que nous pourrions être confrontés si tôt à une telle situation. Il est important que tout le monde prenne bien conscience de sa gravité. Oui, il ne nous faut pas céder à la panique, mais il est essentiel que le plus grand nombre ait le sens des priorités afin que nous sortions de cette période le plus rapidement possible et sans trop de dommage... Beaucoup de collègues nous parlent de la « continuité pédagogique »... Certains se mettent beaucoup de pression... Nombreux sont ceux qui en font beaucoup trop et dans tous les sens... Et qui risquent de s'épuiser. Certes, il est important pour tous que nous continuions notre mission, mais la priorité des priorités, c'est aujourd'hui le confinement, pas la « continuité pédagogique ». C'est pourquoi chacun doit prendre un peu de hauteur et ne pas se mettre dans une situation qui pourrait lui faire perdre de vue l'essentiel, c'est-à-dire rester en bonne santé.

C'est d'ailleurs plus ou moins la conclusion du dernier échange que j'ai eu avec la Rectrice. Oui, La Rectrice organise des conférences audio avec notamment les représentants des 4 organisations syndicales représentatives de l'académie et j'y participe au titre de représentant de la FNEC-FP-FO. Bien sûr, La Rectrice parle de cette « continuité » que nous devons assumer, mais lorsque je lui précise que chacun fait du mieux qu'il le peut en fonction de son matériel et de celui de ses élèves, de la qualité des connexions, mais aussi de ses connaissances personnelles en matière de numérique, alors elle s'empresse de me dire qu'elle en a bien conscience et

qu'elle remercie tous les personnels pour leur engagement. Elle nous invite à préférer autant que possible les solutions via le CNED. A noter que nous échangeons aussi régulièrement avec son Directeur de Cabinet ainsi qu'avec le DRRH de l'Académie.

Oui chers collègues, vous devez considérer que ce que vous faites est très bien, même si cela ne peut bien évidemment pas remplacer ce que vous faisiez dans votre établissement. Vous devez surtout faire très attention au temps que vous passez à travailler afin d'éviter le burn-out ! Oui, c'est un risque évident du télétravail. Certains, très peu nombreux, nous font part d'exigences particulières venant de leur chef d'établissement... Qu'ils continuent à le

## Edito

faire, car nous transmettons à la Rectrice, mais qu'ils fassent surtout preuve d'indifférence à l'égard de ces « chefs » là qui n'ont toujours pas pris conscience de la situation. Je pourrais aussi vous parler de nos craintes ou de celles qui nous remontent en terme de droit du travail suite à la loi sur l'état d'urgence sanitaire ou à celles liées au référé de la Cour des comptes sur le lycée professionnel... Mais l'heure est plutôt à la solidarité nationale, pas à la polémique.

Après la crise, soyez certains que notre organisation sera bien présente pour continuer à porter vos revendications. Elle le sera aussi afin que toutes les politiques de destruction de la Fonction Publique mises en place ces dernières années par les gouvernements successifs, soient enfin remises en cause. Oui, il nous faut renforcer le service public, pas l'abîmer ! Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous ! **Prenez soin de vous !**

EM.

## Informations diverses

Lors de nos différents échanges avec la Directrice de la DPE, le DRRH, le Directeur de Cabinet de la Rectrice ou la Rectrice elle-même, beaucoup de sujets sont abordés.

Voici quelques informations qui nous ont été données :

### Mouvement INTRA :

La date de fermeture du serveur a été **repoussée au 31 mars**. Il est possible que cette date soit décalée à nouveau prochainement. L'Administration est confrontée au problème de l'accusé de réception qui est envoyé dans les établissements et qui doit être imprimé afin d'être signé par les collègues et leur chef d'établissement... La DPE cherche à mettre en place une version dématérialisée afin de respecter les mesures de confinement.

### Contractuels :

Avant la fermeture du Rectorat mardi dernier, la Directrice de la DPE a demandé que les payes des collègues contractuels soient lancées. Oui, contrairement aux titulaires, il y a une partie manuelle importante dans le traitement des salaires. **Pour les collègues en CDD** dont le contrat se terminait dans cette période, pas de souci, la Rectrice a décidé qu'il soit fait preuve de « bienveillance ». En effet, tous les contrats seront prolongés jusqu'à la fin de la crise.

### Instances :









La Rectrice semble vouloir que les instances, CTA, CHSCTA, CTSD, CAPA, CA, se tiennent... Bien sûr, pas en « présentiel », quoique pour le CHSCTA la question s'est posée, mais en « visio », audio, voire via des messageries instantanées... Notre organisation préférerait qu'elles soient repoussées à après la crise. La FSU semble sur la même longueur d'onde que nous, en tout cas au niveau de la Gironde, puisque nous avons adressé une lettre commune au DASEN de la Gironde qui a souhaité passer en force afin que le CTSD 33, celui validant les créations/suppressions de postes, ait lieu. Le SG de la DSDEN 33 a même tenté, en usant du mensonge, de persuader nos représentants de passer outre les règles de confinement en se regroupant autour d'un même ordinateur afin que la « visio » puisse être plus fluide... Le CTSD a certainement eu lieu, mais sans la majorité des représentants. Pour le CTA qui devait se tenir ce lundi 24 mars, à ce jour, il nous est proposé de le tenir le lundi 30 mars... Nous allons échanger avec la FSU afin d'essayer d'avoir une position commune...

### Jours de grève :

A Bordeaux, les retenues sur salaire pour service non fait étaient jusqu'à maintenant de 2 jours maximum par mois... C'était 4 jours dans le reste de la France. Depuis la publication le 20 janvier dernier d'une note ministérielle, il est désormais possible pour les rectorats de retenir davantage... Il existe en fait une quotité saisissable qui dépend de chaque foyer fiscal. Par exemple, il y a dans l'académie un ou une collègue à qui l'Administration doit encore retenir 25 jours de grève. Cette personne qui a un salaire net de 2200 € se verra retenir 830 € ce mois de mars... Et autant en avril... Une autre avec un salaire de 2958 € aura 1367 € de retenue en mars. A priori, il serait entendu que les retenues prévues en avril soient reportées à après la crise... A noter qu'il y a 46 collègues dans notre académie à qui l'Administration doit retenir encore plus de 10 jours de grève...

Le serveur SIAM (via iProf) est ouvert au moins jusqu'au mardi 31 mars à 12h. Peut-être davantage. Vous avez pu lire sur la page précédente les raisons de ce report. Cela laisse du temps à nos collègues pour peaufiner leurs vœux.

En attendant, le SNETAA-FO se tient toujours à la disposition des collègues ayant besoin d'aide. Toujours en ligne sur notre site Internet, vous trouverez les outils suivants :

-  [Le guide Mutations INTRA 2020 du Rectorat ;](#)
-  [Le calendrier ;](#)
-  [L'annexe pour faire une demande de dossier de priorité au titre du handicap ;](#)
-  [L'annexe pour faire une demande d'exercice à temps partiel ;](#)
-  [La fiche syndicale de suivi de dossier ;](#)
-  [Les établissements de l'académie de Bordeaux.](#)
-  [Les barres départementales de l'INTRA 2019, 2018, 2017, 2016 et 2015](#)
-  [Les SEGPA par département avec la liste des champs professionnels](#)

N'hésitez pas à nous téléphoner afin d'avoir toutes les réponses à vos questions : 05 56 84 90 80.

Autres numéros possibles : 06 81 21 83 50 (Dordogne), 06 29 79 36 17 (Landes),

06 73 88 69 41 (Lot & Garonne), 06 49 61 09 33 (Pyrénées Atlantiques)

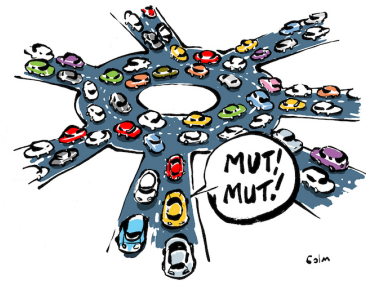
et 06 24 84 66 55 (INSPE).

Nous rappelons aux candidats qu'il n'est pas pertinent de faire leurs vœux en fonction de leur connaissance des éventuels postes vacants. Oui, il faut toujours considérer qu'a priori, tout poste est susceptible d'être vacant (jeu des « chaises musicales »). Il faut donc surtout demander ce qu'on veut avoir, réellement. Pour ceux qui arrivent de l'INTER, il peut être intéressant de terminer en classant des vœux « commune » et « département » (classement des départements précédés d'au moins une commune de chaque département) afin d'orienter l'éventuelle procédure d'extension comme on le souhaite et éviter ainsi, au pire, d'aller là où on ne veut surtout pas aller... Mais attention, dans ce cas-là, il ne sera pas possible d'être accompagné par le SNETAA-FO lors d'un éventuel recours.

Vous pouvez également consulter sur le site du Rectorat [la liste des postes qui seront normalement à complément de service à la rentrée prochaine](#) (classés par discipline).

**Postes spécifiques académiques (SPEA) :** Il n'y aura pas de liste de postes vacants, mais vous pouvez consulter [la liste des postes spécifiques académiques vacants](#) ainsi que [la liste des postes spécifiques académiques occupés](#). Ces vœux doivent être placés en premier et sont prioritaires sur les autres. [Voir la procédure 2020...](#)

**ULIS** : A priori, un seul poste est vacant cette année. Si certains ont envie de postuler pour devenir « professeur coordonnateur d'ULIS », alors il leur faut compléter l'annexe 8. Il n'est techniquement pas possible de faire directement un vœu sur un poste ULIS dans SIAM. Les candidats devront saisir en vœu précis l'établissement souhaité, renvoyer le dossier de candidature et préciser sur la confirmation de mutation, en face de cet établissement, qu'il s'agit d'un poste ULIS. Comme pour un SPEA, un Curriculum Vitae, une lettre de motivation et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière sont à joindre à l'AR. Une copie du CAPPEI ou du 2CA-SH est également à joindre.



**Dossiers médicaux** : Il est possible de faire une demande de bonification pour situation médicale grave. (autre que situation de handicap reconnue officiellement). Ce dossier devra contenir 2 enveloppes : l'une contenant l'annexe 9 bis, l'autre cachetée et portant la mention « confidentiel médical » contenant les documents concernant les avis médicaux récents. Ce dossier devra contenir les justificatifs attestant que la mutation demandée contribuera à améliorer les conditions de vie, les pièces concernant le suivi médical et la liste des 10 premiers vœux de mutation sollicités.

Il est également possible de déposer un dossier pour faire valoir une situation sociale grave. Dans ce cas, il faut compléter l'annexe 9 ter.

**Vous êtes adhérents au SNETAA-FO, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO,**

**Vous n'êtes pas encore adhérents ? Il est encore temps de nous rejoindre. Vous trouverez un bulletin d'adhésion en ligne sur notre site.**

**Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, syndicat majoritaire dans l'académie de Bordeaux.**

## *La continuité pédagogique, oui mais...*

Flicage, comptes-rendus hebdomadaires, mise en danger des enseignants, inversion de la pyramide des normes... non !

La situation est exceptionnelle, certes. Les mesures se veulent exceptionnelles, d'accord. Que chacun fasse un effort à la hauteur de ce qu'il peut ou sait faire, ce n'était pas la peine de l'exiger, ni même de le demander. Les PLP se saisissent du problème à bras le corps avec les moyens mis à leur disposition et le Snetaa-Fo est témoin des efforts qu'ils fournissent, des trésors d'inventivité déployés pour donner du sens à cette continuité, même les moins à l'aise avec toute cette nouveauté. Les PLP font acte de civisme et leur manière de servir en agent de la fonction publique ne peut souffrir d'aucune critique. Si une majorité de LP trouvent peu à peu un équilibre dans ce système D sans exigences particulières de la part des chefs d'établissements, conscients de l'impossible tâche, nous avons des retours de situations ubuesques.

Ici, un chef d'établissement qui demande de rendre compte du travail effectué au nom d'une instance officielle inventée, là un autre qui, malgré l'annonce du Président, a maintenu la journée portes ouvertes et demande des comptes aux absents. Là-bas, un recteur qui propose aux enseignants et aux parents de contourner le confinement en se rencontrant dans les supermarchés pour échanger les devoirs. Pour le Snetaa-Fo, il est urgent de remettre les choses dans leur contexte et les PLP dans leur bon droit.

La continuité pédagogique n'existe pas, ce n'est ni un concept juridique, ni un élément de nos obligations de service, juste un nouvel exemple de novlangue. La continuité pédagogique, c'est une façon déguisée de nommer le télétravail. Tous les PLP sont actuellement en situation de télétravail, pas de continuité pédagogique. Or, position est prévue et cadrée par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature. L'article 2 définit celui-ci et ne laisse aucune ambiguïté quant à la nécessité d'obtenir l'accord de l'agent.

Nous ne sommes pas en train de dire que les PLP doivent refuser ce télétravail, le SNETAA-FO est conscient, pleinement lui, des enjeux de cette crise. Nous leur disons qu'ils en font déjà beaucoup, qu'entre leurs enfants, le confinement, l'incertitude, ils font ce qu'ils peuvent, qu'ils se placent dans une situation non réglementaire dans l'intérêt général et que c'est déjà bien. Nous disons que c'est l'employeur qui les a placés dans cette situation et que, bien qu'ils ne soient pas en classe, s'ils remplissent le cahier de texte numérique c'est bien suffisant. Qu'ils n'ont pas à répondre à ces injonctions malvenues, à ce flicage déplacé et qu'il est intolérable de voir certains « managers » tenter de tirer profit de la situation pour imposer ce qu'ils n'oseraient pas faire en temps normal. Nous disons qu'une foire aux questions, pour très circulaire girouette qu'elle soit devenue, ne s'impose pas à un décret. Nous disons surtout que dans une telle situation, au vu des efforts consentis, il est temps qu'on leur fiche à tous la paix !

Et nous disons enfin, qu'à l'heure où notre président envisage dans son allocution de reconsidérer la manière dont a été traité le service public, à l'heure où nos voisins comptent les morts par milliers et où notre pays se demande si nous les compterons par dizaines ou centaines de ces mêmes milliers, il est grand temps que cette minorité de managers cesse de faire des dégâts alors même que rien ne leur est imposé et qu'ils comprennent que l'humain n'est pas une ressource.

Bref, chers collègues, faites comme vous pouvez, donnez un coup de main si vous le voulez, ne vous mettez pas la pression, ne vous mettez pas en danger, les élèves ne rentrent pas des grandes vacances plus ignares pour autant, prenez soin des vôtres et remontez-nous les situations difficiles. Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

**Max Sanchez**



## Une « schizophrénie non refoulée » ?

Je lis certains collègues se plaindre des conditions techniques dans lesquelles nous devons « télétravailler ». Ces choses dépassent chacun d'entre nous et nous ne pouvons que le regretter, mais nous n'y pouvons rien. Nous devons faire avec.

Mais j'entends aussi des collègues se plaindre de devoir faire leurs cours, répondre aux élèves sur Pronote, l'adresse académique, la plate-forme... et faire travailler les enfants, et... résultat : surcharge mentale !!!!

Oui, mais non.

Si les collègues doivent s'occuper de leurs enfants et de leurs devoirs c'est que ces enfants ont moins de 16 ans. Et donc, une disposition actuelle dit que dans ce cas-là, un des parents garde l'enfant. Le collègue ou son conjoint. Si le conjoint peut, le collègue est libéré pour faire ses cours à distance. Si le conjoint ne peut pas... C'est le collègue qui garde ses enfants et s'en occupe. Et il n'assure pas ses cours... pas en totalité, pas 8 heures par jour !

Nous ne sommes pas des superhéros. Mais encore faut-il que certains l'admettent ! Nous ne sommes pas des Avengers. Et quand bien même, si vous avez suivi les derniers opus, vous savez que même eux ne gagnent pas toujours.

Donc oui, nous ne sommes pas obligés d'être performants en tant que profs à distance, pas obligés d'être performants en tant que parents faisant cours. Et puis nous pouvons accepter de l'aide. Il y a des outils d'aide pour les parents (plate-forme...), et pourquoi pas même en tant que profs. Encore que là, la pédagogie c'est votre job. Vous choisissez...

Certains chefs d'établissement demandent plus toujours plus mais d'autres sont plus humains, réalistes, pragmatiques. Ils savent que cette situation va durer, pas 15 jours, mais plusieurs semaines ou mois. Et donc disent que notre travail à distance n'est pas une course de vitesse mais d'endurance. Ils sont lucides également et disent qu'il ne faut pas écœurer les élèves, les épuiser et nous épuiser. En classe vos élèves travaillent à 100%... pas les miens. Alors chez eux... loin des yeux loin des cours !

Il nous appartient d'inventer des stratégies, des moyens de, mais pour tenir la distance.

Donc oui, nous sommes des enseignants. Mais nous ne sommes ni plus ni moins que les autres « travailleurs ».

Quand il y a des dispositions pour les salariés, elles sont aussi pour nous.

Et oui nous sommes des parents. Mais pas en même temps.

Prenez soin de vous et des vôtres.

Et restez chez vous.

**Une collègue en galère comme vous.**